



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de la Côte-d'Or  
COMMUNE DE THOREY EN PLAINE

42 Route de Dijon  
21 110 THOREY EN PLAINE  
Tél : 03.80.79.12.79.  
E-mail : [mairie@thoreyenplaine.fr](mailto:mairie@thoreyenplaine.fr)

## CRAL

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2021 à 18h30

Présents : G. BRACHOTTE / S. BONIN / K. CHEDAL / F. COTTIN / S. GODRIE / M-J JACQUIER / J. MORÉ / L. NAISSANT / S. PELLETIER / M-M. PLATHEY / G. ROBERT / Y. RHODDE / S. VANDEWEEGHE / JJ. VIGOT

Absent excusé : P. CATTEAU

Procuration : P. CATTEAU (proc. JJ. VIGOT)

Secrétaire : L. NAISSANT

Conseillers suppléants présents : S. BERGER / P. BATON

Le Maire, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, constate le quorum et proclame la validité de la séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Aucune question n'a été posée.

Le Maire propose également d'ajouter à l'ordre du jour un ensemble de points. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les points nommés.

#### 1) Modification des statuts de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

Le Maire fait part des modifications des statuts de la Communauté de Communes à savoir le changement de domiciliation au 12 rue Ampère à Genlis (21110) ainsi que la suppression de compétences facultatives de la GEMAPI à savoir :

-3 : Approvisionnement en eau ;

-6 : Lutte contre la pollution ;

-9 : Aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile ;

-10 : Exploitation, entretien et aménagement d'ouvrages hydrauliques existants.

Les membres du Conseil Municipal présents et représentés, soit 15 voix, approuvent à l'unanimité.

#### 2) Préparation des Élections Départementales et Régionales

Les élections Départementales et Régionales auront lieu les 20 et 27 juin 2021.

Monsieur Jean-Jacques VIGOT, adjoint en charge de l'organisation des élections détaille les modalités de l'organisation et les obligations à réaliser. Il précise que deux bureaux de vote doivent être constitués : un pour les départementales et un pour les régionales. Cela oblige à doubler tous les postes hormis celui de Président et de Secrétaire. Le Maire présente le planning des assesseurs pour les deux dimanches. Il remercie les citoyens qui viennent renforcer l'équipe municipale. Il rappelle l'importance des gestes barrières et l'incitation à la vaccination des assesseurs. Les personnes non vaccinées devant réaliser un test PCR ou antigénique afin de tenir le bureau de vote. Il est également rappelé qu'une pièce d'identité est obligatoire pour pouvoir voter.

Le Conseil Municipal prend acte des modalités et de l'organisation.

#### 3) Intercommunalité : création du Service pour la Transition et la Résilience Écologiques (STRE)

Le Maire informe le Conseil de la création d'un service dédié aux questions liées à l'environnement au sein de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, le Service pour la Transition et la Résilience Écologiques (S.T.R.E.). Celui-ci est actuellement animé par Monsieur Nicolas BAUDOIN, Chargé de mission au Service pour la Transition et la Résilience Écologiques.

Afin de mener à bien ce défi majeur et vital pour notre société, tout du moins à l'échelle de notre territoire communautaire, la Communauté de Communes souhaite que l'ensemble des acteurs prenne part et concourt activement à ce changement.

Pour amorcer cette démarche, il souhaite une mise en relation du référent du Service pour la Transition et la Résilience Écologiques avec un Conseiller Municipal ad'hoc. Madame Séverine BERGER se propose pour cette mission.

Les membres du Conseil Municipal présents et représentés, soit 15 voix, approuvent à l'unanimité.

#### 4) **Food-Truck/machine**

Monsieur Sébastien BONIN, informe le conseil qu'un nouveau food-truck souhaite intervenir sur notre commune. Il s'agit du « food'charme » (restaurant auberge de la charme).

Le Maire signale qu'il ne souhaite pas une concurrence en particulier avec les commerçants déjà installés depuis plusieurs années sur la commune et qui ont apporté un service aux habitants. Un débat important s'engage avec l'ensemble des élus. Une position commune est proposée par le Maire à savoir « autorisation d'installer un nouveau food truck si et seulement si le champ d'activités est complémentaire à l'existant et ne touche pas la même cible ». De même, il propose que systématiquement, l'adjoint en charge du développement économique, Monsieur Sébastien BONIN, prévienne le commerçant déjà installé, veille à la non-concurrence, propose prioritairement les créneaux libres de la semaine et que cela se limite à deux food trucks. Une convention d'occupation du domaine public sera également établie.

Les membres du Conseil Municipal présents et représentés, soit 15 voix, approuvent à l'unanimité.

Le Maire fait part également d'une autre demande consistant à l'installation d'une machine à repas Italien. Il propose si l'accord est donné, de l'installer auprès des commerces actuels. En effet, l'arrivée de la Maison de Santé crée une deuxième polarité commerciale qui va déstabiliser l'existant. Il convient de renforcer l'activité des lieux. L'endroit de l'installation serait l'ancien espace du distributeur de billets automatiques dont il rappelle qu'aucune banque ne donne une suite favorable à une réinstallation.

Les membres du Conseil Municipal présents et représentés, votent à 11 voix pour et 4 voix contre.

#### 5) **Tarifification location maison éclusière**

Le Maire informe le conseil municipal du départ des locataires de la maison éclusière au 28 juin 2021.

Il propose donc de réviser le tarif de la location de la maison éclusière.

Après discussion, il est décidé d'augmenter le loyer de 20 € soit 700 €/mois au lieu de 680 €/mois actuellement hors taxe d'enlèvement des ordures ménagères et hors les charges courantes.

Les membres du Conseil Municipal présents et représentés, soit 15 voix, approuvent à l'unanimité.

#### 6) **Personnel**

Suite à sa demande et en remerciement du travail réalisé et avant son départ à la retraite en juillet 2022, le Maire propose de promouvoir au grade supérieur (Agent du patrimoine principal de 2nd Classe, échelon 8) Madame Madeleine CHAMBLAS. Il insiste sur le travail très important et le sens du service public de Madame CHAMBLAS qui gère la bibliothèque en toute autonomie. Il fait aussi part de sa confiance et de sa grande satisfaction à voir la bibliothèque aussi dynamique et rendre un service essentiel pour notre collectivité. Il propose que Monsieur Jean-Jacques VIGOT puisse mettre en œuvre cette proposition en relation avec le Centre de Gestion.

Les membres du Conseil Municipal présents et représentés, soit 15 voix, approuvent à l'unanimité.

#### 7) **14 juillet**

En raison de la crise sanitaire et des incertitudes quant aux possibilités organisationnelles, le conseil municipal a décidé de ne pas organiser le 14 juillet cette année.

Le déconfinement vient juste de commencer et il est plus raisonnable d'éviter tout grand rassemblement.

Nous envisageons un investissement plus important pour l'année prochaine.

Les membres du Conseil Municipal présents et représentés, soit 15 voix, approuvent à l'unanimité.

#### 8) **Informations des adjoints et des délégués communautaires**

##### a) **ORVITIS : plan d'action social**

Les membres de la commission action sociale ont rencontré Monsieur Michaël ALLUGUETTE, responsable des Gestionnaires de Résidence ORVITIS, Monsieur Kamel AIT SALAH, gestionnaire de résidence ORVITIS et Madame Laurence MEDARD-FAURE chargée de mission PISP ORVITIS pour échanger sur l'installation des résidents arrivés en juillet 2020 et les services envisagés.

Un pot d'accueil avait été envisagé par la commune avec les habitants de la résidence. Il a dû être annulé en raison de la crise sanitaire. Il sera programmé très prochainement. Divers projets sont abordés, notamment la possibilité d'installer des bacs potagers en hauteur sur l'espace extérieur commun et un compost.

#### b) Tirage au sort des jurés d'assises

Le tirage au sort des jurés composant la liste préparatoire du Jury Criminel pour l'ensemble des communes du canton a eu lieu le mercredi 4 mai 2021 à la Mairie de Genlis. Monsieur Sébastien BONIN, représentant pour la commune, a assisté au tirage.

#### c) Nouveau dispositif téléphonique au secrétariat

Monsieur Sébastien BONIN, responsable de la téléphonie, a rencontré avec les secrétaires de mairie, deux organismes pour évaluer les besoins au secrétariat afin d'apporter un meilleur confort de travail et de confidentialité. Deux devis ont été élaborés.

Le Maire propose d'attendre le déploiement de la fibre qui devrait arriver courant septembre 2021 afin de signer un contrat « fibre » pour éviter de refaire un changement dans 4 mois.

#### d) Tarification école de musique

Madame Karine CHEDAL, informe le conseil que le professeur de musique, Monsieur Florian MARZIN, ne renouvellera pas son contrat.

Il est donc nécessaire de recruter un nouveau professeur pour la rentrée de septembre.

Concernant la tarification, Le Maire propose de ne pas modifier les tarifs pour l'année 2021-2022.

Les membres du Conseil Municipal présents et représentés, soit 15 voix, approuvent à l'unanimité la tarification et autorisent le recrutement d'un nouveau professeur contractuel sous le même régime que précédemment.

De plus, cette année, plusieurs cours n'ont pas pu avoir lieu à cause de la situation sanitaire. Un point sera fait avec les professeurs début juillet afin de pouvoir procéder au remboursement des cours non réalisés.

Les membres du Conseil Municipal présents et représentés, soit 15 voix, approuvent à l'unanimité le remboursement.

L'inscription à l'école de musique aura lieu le lundi 28 juin de 17h à 19h à la mairie en présence du professeur de musique. Les inscriptions pourront cependant se faire **jusqu'au 03 septembre 2021**.

#### e) Travaux

Deux cuves de récupération d'eau d'une contenance de 3000 litres chacune ont été mises en place et enterrées pour récupérer l'eau de la toiture de la salle polyvalente.

Deux devis pour la réparation des rues en point à temps ont été demandés. Le premier retour propose des travaux en juillet. En attente du deuxième devis.

Les plus gros trous dans les rues sont rebouchés avec de l'enrobé à froid.

#### f) Marché

Monsieur Sébastien BONIN, explique que le marché de Thorey en Plaine rencontre des difficultés à trouver des commerçants et à maintenir un rythme constant.

Il propose de créer une commission marché.

Monsieur Yann RHODDE, Madame Sophie GODRIE, Madame Francine COTTIN, Madame Marie-Josèphe JACQUIER souhaitent s'impliquer dans cette commission.

Les membres du Conseil Municipal présents et représentés, soit 15 voix, approuvent à l'unanimité la création de cette commission.

#### g) Commission fleurissement

Les membres de la commission se sont réunis le 12 mai dernier pour fleurir plusieurs lieux du village (commerces, canal, bibliothèque et le long de la route départementale). Un grand merci à eux.

### 9) Informations et questions diverses

#### a) Maison de santé

Le Maire informe le conseil municipal des dernières réunions de la commission travaux et suivi de la MSP ainsi que des décisions prises. Il propose de vendre le volume pharmacie au prix de 503 381 euros H.T et le volume de centre de vision au prix de 184 506 euros H.T.

Les membres du Conseil Municipal présents et représentés, soit 15 voix, approuvent à l'unanimité la création de cette commission.

#### b) Nouvelles consignes sanitaires

Le président de la République Emmanuel Macron a annoncé, dans un entretien à la presse régionale quatre étapes progressives, du 3 mai au 30 juin, conditionnées à la situation sanitaire dans chaque Région.

Première étape : 3 mai 2021

Fin des attestations de journée et des restrictions de déplacement.

Deuxième étape : 19 mai 2021

Couvre-feu repoussé à 21h et réouverture des commerces, terrasses, musées, salles de cinémas.

Troisième étape : 9 juin 2021

Couvre-feu à 23h et réouverture des cafés et restaurants en intérieur et des salles de sport. Assouplissement du télétravail, en concertation avec les partenaires sociaux au niveau des entreprises.

Quatrième étape : 30 juin 2021

Fin du couvre-feu.

Ces mesures nationales pourront être tempérées par des « freins d'urgence » dans les territoires.

#### c) Sinistre logement

La situation continue d'évoluer mais très lentement. Les assurances mettent énormément de temps à signer le protocole d'accord. Les engagements de la commune restent conformes c'est-à-dire uniquement la prise en charge de la poutre cassée. Le protocole d'accord est porté à la connaissance du conseil municipal.

Le Conseil Municipal autorise le Maire a signé ce protocole à l'unanimité, soit 15 voix.

#### d) SCOT : mise en compatibilité du PLU

Le Maire fait lecture du courrier reçu du SCOT concernant la mise en conformité du PLU avec le SCOT. Il en ressort qu'il convient de modifier l'objectif démographique en respectant un taux de croissance annuel de 0,4% soit à 10 ans environ 1220 habitants. Pour cela, il convient de produire 52 logements. Sachant que 11 logements seront déjà créés au-dessus de la MSP et que cela répond en partie à l'objectif du SCOT de réaliser 30% des logements en renouvellement urbain. Ainsi 21% des nouveaux logements seront produits dans l'enveloppe urbaine. Le SCOT autorise la création en extension de 70% maximum des nouveaux

logements, soit 36 logements. En appliquant une densité brute moyenne minimale de 18 logements/ha, une zone d'extension de 2 hectares pourra être ouverte à l'urbanisation. La superficie de la zone d'extension de la Petite Fin conviendra avec potentiellement quelques ajustements.

Le Maire propose de rencontrer les exploitants agricoles afin de connaître leurs projets de développement. Enfin, le SCOT signale que la commune de Thorey en Plaine n'étant pas un pôle d'activités communautaires, la zone d'extension d'activités économiques sera à supprimer.

En conclusion, pour mettre en compatibilité le PLU, il est probable qu'une révision du PLU soit nécessaire. Le Maire propose d'attendre le nouveau cadre de la loi sur le zéro artificialisation des sols qui nécessitera probablement une nouvelle modification du SCOT et de reporter cette réflexion en fin d'année 2021.

#### e) Bulletin d'Information Municipal

Le bulletin d'information municipal est terminé. Il sera distribué dans les boîtes aux lettres début mai.

#### f) Nom résidence ORVITIS

Les résidents seront amenés à voter pour choisir le nom de la résidence. 3 choix seront proposés :

- L'Escale ;
- Le Bois du Roy ;
- Les Blés d'Or.

#### g) Mon premier livret

Le vendredi 28 mai, le Maire Gilles BRACHOTTE, Monsieur Jacques MORÉ, correspondant Défense, iront remettre aux élèves de Madame Natasa CEKOVSKI, classe de CM1 et CM2, le livret " Ma Première Cérémonie Militaire ".

Ce document édité sous forme de BD ludique par l'Association Solidarité Défense a pour but de mieux faire comprendre aux enfants l'intérêt de ces cérémonies, ce que signifient les noms inscrits sur notre monument aux Morts, notre stèle des Canadiens et plaque commémorative. À cette occasion, nous leur ferons prendre conscience de l'importance du devoir de Mémoire.

h) Poubelle à verre place de l'Orme

Monsieur Sylvain PELLETIER fait part des nuisances, pour les riverains, générées par la poubelle à verre située place de l'Orme Sully. Une réflexion va être menée pour analyser la possibilité de la déplacer dans un espace plus approprié mais toujours largement accessible. De plus, le SMICTOM propose de nouvelles bennes plus esthétiques. Une demande de changement sera réalisée auprès du SMICTOM.

La séance est levée à 22h30

\*\*\*\*\*

Vu par nous, Gilles BRACHOTTE, Maire de la Commune de THOREY EN PLAINE, pour être affiché le 14 juin 2021 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

À THOREY EN PLAINE, le 14 juin 2021

